

Communiqué des syndicats CGT et CNT SO :

"Gare routière de Perrache : les agents de nettoyage se mettent en grève

Depuis plusieurs années les salarié•e•s du nettoyage affecté•e•s à la gare routière de PERRACHE (CELP), en sous-traitance - actuellement avec la société ARC EN CIEL - dénoncent des faits d'ingérence, de harcèlement et de violences de la part d'un agent de la Métropole.

- Humiliations du quotidien : les salarié•e•s sont empêché•e•s d'échanger avec des passagers ou d'accepter un café de la part des collègues qui tiennent la buvette.

- Inégalité de traitement : les agents de service ne peuvent pas utiliser le parking des personnels, contrairement à tous les autres salariés en sous-traitance.

- Ingérence : cet agent de la métropole donne aux salarié•e•s des consignes contradictoires, se mêle de l'organisation des équipes, les menace de sanctions.

- Graves manquements à l'obligation de santé et de sécurité : il empêche que soient appliquées les préconisations de la médecine du travail.

- Violences : sifflés sur leur passage, insultés, menacés quand ils tentent de faire respecter leurs droits... les agents de nettoyage travaillent en permanence dans la crainte.

La société ARC-EN-CIEL responsable, la métropole coupable

Les responsables des sociétés de nettoyage qui se sont succédées ont été alertées de la situation par les salarié•e•s du nettoyage.

Ces derniers mois les agents, par l'intermédiaire de leur syndicat, ont alerté la direction de la société ARC-EN-CIEL et son client, la Métropole, sans voir la situation s'améliorer. Au contraire : après leurs témoignages, certain•e•s ont même subi des pressions et des menaces de l'entourage de cet agent.

Le médecin du travail a constaté que leurs témoignages étaient concordants et leur souffrance réelle.

La Métropole, par la voie de Madame KHELIFI - Vice-Présidente aux Ressources Humaines, élue EELV et ex-conseillère prud'homale...

salariée - a fait savoir dans une unique réponse datée du 1er juin que la situation résulterait du fait que les salariés de l'entreprise ne semblent pas être bien informés des missions qui sont confiées » à cet agent et que, en tout état de cause, l'obligation de santé et de sécurité relèverait de la seule responsabilité de l'employeur, en l'occurrence de la société ARC-EN-CIEL.

C'est non seulement faux - le donneur d'ordre ayant, lui aussi, un devoir de vigilance à l'égard des salarié•e•s sous-traité•e•s - mais aussi parfaitement indécent quand on prétend représenter une nouvelle majorité socialement juste et éthiquement irréprochable !

Aujourd'hui, les agents de nettoyage cessent le travail. Ils demandent :

- Le retrait du site de leur harceleur et la fin immédiate des pratiques d'ingérence de la

Métropole dans leur travail

- L'installation pérenne de tous les équipements préconisés par l'inspection et la médecine du travail.
- L'accès au parking des personnels (comme en bénéficient déjà tous les autres salarié•e•s en sous-traitance sur le site).
  
- Le respect des grilles de qualification conventionnelle, la revalorisation de tous les postes au niveau minimum AQS3 et la prise en compte de notre expérience : certain•e•s d'entre nous sommes encore au grade le plus bas après 30 ans d'ancienneté !
- Une prime panier repas pour tous, travailleuses•eurs de jour comme de nuit
- Un 13e mois intégral"

**donnez à la caisse de grève !**

<https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse-de-greve-pour-les-agents-de-la-gare-routiere-de-perrache>